



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

3/08/2022

Dossier complet le :

3/08/2022

N° d'enregistrement :

G-2022-010070

### 1. Intitulé du projet

Nouveau dépôt de bus Baud-Chardonnet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RENNES METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 4 3 5 0 0 1 3 9 0 0 0 8 0

Forme juridique

Métropole

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement	L'opération concerne un terrain d'assiette de 5,8 ha pour les 2 premières phases et 7,8 ha pour l'ensemble des phases. Au plan de zonage du PLUi, le projet se situe en zone U.
41 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules (..)	Le projet concerne un dépôt de bus d'une capacité totale à terme de 288 bus.
30-Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Une étude d'opportunité en cours sur la pose de panneaux sur les ombrières des parkings bus.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le nouveau dépôt de bus comprendra

- . La réalisation d'une nouvelle aire de remisage des bus, en 3 phases, et la voirie associée :
  - Phase 1 (2024) : aire de remisage complémentaire au sud du dépôt actuel (environ 2,3 ha)
  - Phase 2 (2026) : aire de remisage de la phase 1 complétée au sud-est (+ 3,5 ha)
  - Phase 3 (à échéance 2030) : extension de l'aire de remisage à l'est (2 ha) du nouveau dépôt pour l'accueil de trambus.
- . La construction de nouveaux ateliers de maintenance des bus thermiques et électriques
- . La construction d'une nouvelle station-service et d'une nouvelle aire de lavage
- . Les locaux pour le personnel (sanitaires, salles de repos, vestiaires, salle de prise de service des conducteurs, Poste de Commandement Centralisé bus (PCC). Le bâtiment administratif existant exploité par KEOLIS sur le site actuel sera conservé.
- . La pose de panneaux photovoltaïques (toit du centre de maintenance et éventuellement ombrières des aires de remisage)
- . Démolition de la halle SNCF en partie est du site et le nivellement du terrain, y compris la gestion des terres éventuellement polluées
- . La réalisation à terme d'un parking silo au nord du site puis la démolition des installations de l'actuel dépôt de bus.

Signé par : Matthieu

THEURIER

Date : 17/01/2022

Qualité : Elu Matthieu

THEURIER

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 4.2 Objectifs du projet

Les éléments justifiant de la reconstruction du nouveau dépôt de bus de Baud à proximité de l'existant sont les suivants :

- Besoin de déplacer l'actuel dépôt de bus et de l'ensemble de ses infrastructures (parking de bus et véhicules de service, atelier de maintenance, station-service, aire de lavage, bâtiments modulaires) au Sud-Est du secteur pour permettre la libération de la façade proche de la Vilaine, afin d'y développer une programmation à dominante résidentielle dans le prolongement de la ZAC Baud Chardonnet.
- maintien, en cœur de ville, des fonctions techniques indispensables d'un dépôt de bus dont l'efficacité tient à son emplacement central.
- maîtrise des coûts d'exploitation du réseau de bus STAR du fait de la proximité immédiate de l'axe Est-Ouest. Les coûts d'exploitation d'un dépôt éloigné du centre-ville, comme celui de la ZA Mi-Voie, sont plus importants (déplacements à vide des bus plus importants).
- Maintien du bâtiment administratif actuel de l'exploitant KEOLIS en partie nord, qui a fait l'objet d'une restauration récente ;

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux du nouveau dépôt portent sur :

- Les démolitions des bâtiments existants et en particulier la halle SNCF/SERNAM et les éventuelles dépollutions ;
- La construction des bâtiments, en particulier du bâtiment de maintenance :
  - Gros œuvre
    - > Travaux de génie civil ;
    - > Couverture, charpente, bardage extérieur, menuiserie extérieures et intérieures, cloisonnement ;
  - Second œuvre
    - > Isolation, faux-plafonds, revêtements de sols, peinture, chauffage, climatisation, plomberie/sanitaires, serrurerie
  - Équipements et réseaux métiers internes aux bâtiments
    - > Réseau informatique, réseau de fluides pour la maintenance des bus (air comprimé, huile, gaz d'échappement) ;
    - > Sécurité incendie, contrôle d'accès, vidéosurveillance, fosses d'entretien et équipements de lavage des bus
- La réalisation de la voirie et des réseaux divers :
  - Terrassements ;
  - Eau, assainissement, éclairage public ;
  - Téléphone, internet ;
  - Autres systèmes de communication ;
  - Réaménagement des accès ;
  - Chaussées de parking (bus et VL) ;
  - Espaces verts/plantations et clôtures ;

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa configuration en 2030, le dépôt de bus accueillera, pour le remisage et la maintenance, 286 bus électriques (standards et articulés) ainsi que des trambus. Il comportera, à l'instar du dépôt actuel, des voies d'accès, des parkings, des ateliers et équipements de maintenance.

Les bus y seront nettoyés; les réservoirs à carburants des chauffages seront alimentés. Toutes les opérations de maintenance (de l'entretien, à la révision et aux réparations) seront réalisées dans les ateliers.

Les différents déchets générés sur le site seront triés et évacués vers les filières appropriées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet global de reconstruction du dépôt de bus, à échéance 2030, est soumis à :

- Une demande d'examen au cas par cas ;
- Une procédure au titre des ICPE ;
- Une déclaration IOTA/loi sur l'eau ;
- Des permis d'aménager, de construire et de démolir ;
- Une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette global	5,8 ha (phases 1&2) + 2 ha (phase 3)
Surface imperméabilisée (voiries/parkings)	Environ 4,5 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

rue Jean-Marie HUCHET  
35 000 RENNES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 8° 0 6' 3 4" 62 Lat. 0 1° 3 8' 2 7" 65

Point d'arrivée :

Long. 4 8° 0 6' 2 6" 77 Lat. 0 1° 3 8' 2 6" 00

Communes traversées :

RENNES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE Agglomération de Rennes approuvé le 26 janvier 2012
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Bassin de la Vilaine en Région rennaise  PPRN approuvé le novembre 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains ne figurent pas dans les inventaires et bases de données (SIS, BASOL) mais des diagnostics de sols ont été réalisés (voir annexe 7)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les besoins en eau du chantier seront assurés par un branchement au réseau AEP local
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en matériaux d'apport s'effectueront à partir des carrières en exploitation dans le secteur. Ces besoins seront limités. Il n'y aura pas d'ouverture de carrière spécifique pour le projet .
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. A terme, lors de la démolition de l'actuel dépôt de bus, destruction d'une station d'Ophrys abeille.</li> <li>2. Risque de dispersion d'espèces invasives lors du transfert de la terre végétale décapée et des déblais</li> <li>3. Démolition des bâtiments et débroussaillages autour du Manoir de Baud où nichent le moineau domestique, l'accenteur mouchet et la mésange bleue (démolition fin 2021).</li> <li>4. Impact sur des habitats potentiels pour le lézard des murailles</li> <li>5. Abattage des haies variées à fonction principalement ornementale sur enviro</li> </ol>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprises dans une zone industrielle, sur des parcelles antérieurement occupées par des activités.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet l'éloignement du dépôt de bus par rapport au bord de la Vilaine et de sa zone de débordement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les terrains accueillant le projet sont concernés par une pollution des sols. Une partie des matériaux à extraire n'est pas admissible en installation de stockage des déchets inertes. Il existe : • sur la partie ouest, un risque par contact direct avec le sol ou par ingestion de poussières pour les futurs usagers du site, • sur le site SNCF, un risque d'exposition par ingestion ou contact prolongé avec le sol, et par les eaux souterraines Les activités du dépôt de bus relèvent du régime des ICPE (déclaration)
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à accompagner la transition énergétique du réseau de transports urbain (ambition 2 du PCAET) : objectif de l'électrification progressive et complète du parc de bus à l'horizon 2030. Le parc de la plaine de Baud accueillera plus de bus (286 à terme contre xx actuellement ) mais qui généreront moins de nuisances
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Emissions sonores en phase chantier liées aux travaux et circulation d'engins (secteur déjà en travaux, constructions ZAC). Les émissions sonores associées à aux remisage des bus vont diminuer avec l'électrification du parc, malgré l'augmentation du nombre de bus. La plaine de Baud est déjà soumise au bruit associé aux infrastructures routières et ferroviaires, ces nuisances sont prises en compte ces nuisances sont prises en compte dans la construction des logements de la ZAC.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Emissions olfactives pendant la phase de travaux.</p> <p>En phase exploitation, les émissions associées au parc de bus vont progressivement diminuer avec l'électrification.</p> <p>L'activité de maintenance des bus s'effectuera dans les locaux fermés disposant de ventilations spécifiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux engendrera des vibrations mais qui n'impacteront pas d'habitations ni de bâtiments</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux engendrera des vibrations mais qui n'impacteront pas d'habitations ni de bâtiments</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, émissions de poussières pendant les phases de terrassement.</p> <p>Le parc de bus sera progressivement électrifié jusqu'à 2030 ; les émissions atmosphériques associées vont donc diminuer.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'imperméabilisation associée au projet est estimée à 4,9 ha (dont 4,5 ha de voirie) sachant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie de l'aire de remisage actuelle est réutilisée ;</li> <li>• L'extension s'effectue en partie sur une parcelle imperméabilisée.</li> </ul> <p>Les eaux pluviales seront majoritairement rejetées dans le réseau eaux pluviales communal.</p> <p>La station-service, la zone de déchet et la machine à laver vont également générer des rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les installations sanitaires du nouveau dépôt seront reliées au réseau d'assainissement eaux usées, comme actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront générés par la démolition de la halle SNCF, des bâtiments, des voiries et parkings existants. Le nivellement global du dépôt engendrera des déblaiements limités (x m3 environ). Les terrains présents sont en partie contaminés et ne peuvent être admis ISDI. La renouée du Japon, espèce invasive, est également présente ponctuellement. Les constructions (voirie, bâtiments, équipements) vont générer des déchets divers.</p> <p>L'activité de maintenance des bus génère des déchets variés.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun édifice protégé n'existe sur la plaine de Baud. Le Manoir de Baud est répertorié comme édifice d'intérêt local. Intégré dans le périmètre de la ZAC Baud Chardonnet, ce manoir doit être préservé et valorisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau dépôt est localisé dans la ZI de Chardonnet ; il impacte un entrepôt SNCF puis à terme la partie ouest du CET de la ville de Rennes et la déchetterie de Baud. La partie sud du projet est située dans le périmètre de la ZAC Baud Chardonnet, dont le projet urbain n'intègre pas le dépôt de bus.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'urbanisation de la ZAC Baud-Chardonnet est celui dont les impacts en phase construction et exploitation sont susceptibles de se cumuler avec ceux du nouveau dépôt de bus (projet ayant fait l'objet d'une autorisation loi sur l'eau le 27 janvier 2012) :

- En phase de travaux, qui vont se dérouler conjointement et par phase jusqu'à l'horizon 2027-2030 (gènes et nuisances associées pouvant se cumuler, en particulier en lien avec la circulation des engins sur le réseau viaire du secteur).
- A terme, à la mise en service finale, à l'horizon 2030. Cependant, chaque projet fait l'objet de mesures ERC visant à limiter autant que possible les incidences.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

voir Annexe 7 - chapitre 6.3 - Impacts potentiels du projet et mesures ERC associées

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - Principales sensibilités environnementales et mesures ERC associées au projet ANNEXE 8 - Contexte réglementaire associé au projet ANNEXE 9 - Etude des sensibilités écologiques

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

RENNES

le,

14/01/2022

Signature